



Conseil économique et social

Distr. générale
21 décembre 2018
Français
Original : anglais

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session régulière de 2019

5-7 février 2019

Point 7 b) de l'ordre du jour provisoire*

Prorogations des programmes de pays en cours

Note du secrétariat

Résumé

Conformément à la décision 2009/11 du Conseil d'administration, la présente note expose les raisons motivant les demandes de prorogation de deux ans des programmes de pays de l'Afghanistan et des Comores, ainsi que la demande de prorogation d'un an du programme de pays de l'Afrique du Sud, faisant suite à une prorogation de 15 mois. Il est demandé au Conseil d'administration d'approuver ces prorogations de programme.

Projet de décision

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* les demandes de prorogation de deux ans des programmes de pays de l'Afghanistan et des Comores, ainsi que la demande de prorogation d'un an du programme de pays de l'Afrique du Sud, faisant suite à une prorogation de 15 mois, telles que présentées dans le tableau ci-dessous.

* [E/ICEF/2019/1](#).

Note : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



Tableau 1
Prorogations des programmes de pays en cours soumises à l'approbation du Conseil d'administration

<i>Programme de pays appuyé par l'UNICEF</i>	<i>Période initiale du programme et prorogations antérieures</i>	<i>Année/durée de la prorogation approuvée</i>	<i>Raisons motivant la prorogation</i>
Afghanistan	2015-2019	2021 (prorogation de deux ans)	<ul style="list-style-type: none"> – Permettre à l'UNICEF d'aligner ses activités d'appui sur le Cadre national pour la paix et le développement en Afghanistan (2017-2021) et sur les programmes des priorités nationales. – Permettre à l'UNICEF de s'aligner sur la prorogation jusqu'à la fin 2021 de l'actuel Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), approuvée par l'équipe régionale du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD). – Les priorités, hypothèses et stratégies qui sous-tendent le programme de pays actuel demeurent inchangées, hormis des corrections minimales apportées aux résultats, aux stratégies, aux outils et aux ressources du Plan stratégique 2018-2021 de l'UNICEF.
Comores	2015-2019	2021 (prorogation de deux ans)	<ul style="list-style-type: none"> – Permettre à l'UNICEF d'aligner ses activités d'appui sur le cycle de planification national, prolongé de deux ans pour s'aligner sur les objectifs de développement durable et sur les nouvelles priorités du gouvernement. En vertu de ces changements, le gouvernement a demandé le réaligement du PNUAD et des programmes de pays correspondants jusqu'à la fin 2021. – Permettre à l'UNICEF de s'aligner sur la prorogation de l'actuel PNUAD jusqu'à la fin 2021, approuvée par l'équipe régionale du GNUD. – Les priorités, hypothèses et stratégies qui sous-tendent le programme de pays actuel demeurent inchangées, hormis des corrections minimales apportées aux résultats, aux stratégies, aux outils et aux ressources du Plan stratégique 2018-2021 de l'UNICEF.
Afrique du Sud	2013-31 mars 2019 (précédemment prorogé de 15 mois, jusqu'au 31 mars 2019)	31 mars 2020 (prorogation d'un an)	<ul style="list-style-type: none"> – Permettre à l'UNICEF d'aligner ses activités d'appui sur le Cadre stratégique à moyen terme du gouvernement pour la période 2020-2025. – Le Gouvernement de l'Afrique du Sud et l'UNSDG régional ont approuvé la demande du coordonnateur résident des Nations Unies de proroger, jusqu'au 31 mars 2020, le Cadre de coopération stratégique

établi entre l’Afrique du Sud et les Nations Unies pour la période 2013-mars 2019.

- Les priorités, hypothèses et stratégies qui sous-tendent le programme de pays actuel demeurent inchangées, hormis des corrections minimales apportées aux résultats, aux stratégies, aux outils et aux ressources du Plan stratégique 2018-2021 de l’UNICEF.